



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/715

Lancement de l'opération n° 06016102 "Aménagement d'une carrière pour la section équestre de la police municipale au Parc de la Tête d'Or " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00018

Direction de la Police Municipale

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/715 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 06016102
"AMENAGEMENT D'UNE CARRIERE POUR LA SECTION
EQUESTRE DE LA POLICE MUNICIPALE AU PARC DE LA
TETE D'OR " ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°
2021-1, PROGRAMME 00018

(DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Aménagement d'une carrière pour la section équestre de la police municipale au Parc de la Tête d'Or » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements sécurité prévention 2021-2026 » n° 2021-1, programme n°00018.

La police municipale de la Ville de Lyon dispose depuis avril 2015 d'une section équestre au sein du poste de police du Parc de la Tête d'Or.

Cette section équestre s'inscrit pleinement dans les nouveaux objectifs de la police de proximité avec des interventions au plus près des citoyens, en créant du lien avec les habitants, et en restaurant le sentiment de sécurité par une présence et une visibilité sur l'espace public.

9 agents cavaliers répartis sur 3 équipes ainsi que 3 chevaux composent cette section équestre qui fait partie intégrante de la police de proximité de Lyon.

Ces agents ont pour missions la surveillance générale, le respect de la réglementation des Parcs Tête d'Or, Bandan, Gerland, Vallon (Duchère), des patrouilles en hyper centre (Bellecour, République, Terreaux...) et la participation aux grands événements (Euro 2016, Fête des Lumières...). L'utilisation des chevaux contribue à limiter l'usage des véhicules thermiques.

Afin d'évoluer sur la voie publique en toute sécurité, les chevaux comme les cavaliers nécessitent un entraînement régulier dans un espace clos dont le sol présente un revêtement uniforme et adapté quelles que soient les conditions météorologiques.

Ces entraînements, supervisés par un moniteur du pôle formation de la police municipale, permettent de proposer aux cavaliers et aux chevaux des mises en situations reproduisant celles de la voie publique. Ils visent notamment à ce que les chevaux développent les bons réflexes et restent calmes en toutes circonstances au milieu d'une foule, de véhicules ou de bruits soudains.

Sont également répétés, les positionnements et attitudes adaptés lors d'un contrôle ou une interpellation.

Actuellement, ces séances d'entraînement s'effectuent dans un centre équestre situé à Miribel dans l'Ain à 25 minutes de trajet. Les chevaux sont transportés un par un dans un van partagé avec le parc zoologique du parc de la tête d'Or, ce qui mobilise environ 3 heures de transport aller-retour pour 3 chevaux.

Il est à noter que ce centre équestre est actuellement fermé depuis le début de la crise sanitaire.

Afin de permettre à nos policiers cavaliers et nos chevaux de bénéficier de séances de formations régulières, leur garantissant des conditions de travail optimales, l'aménagement d'une carrière équestre, au sein du Parc de la Tête d'Or, est envisagé.

Celle-ci sera établie sur un terrain du parc à proximité du bâtiment de la direction des espaces verts et à l'écart de la fréquentation du public. Elle aura une dimension de 40 X 20 mètres, disposera d'une clôture, d'un système de drainage, d'un revêtement en sable équestre spécifique et d'un arrosage automatique.

Cette opération estimée à 90 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements sécurité prévention 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00018.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le Lancement de l'opération n° 06016102 « Aménagement d'une carrière pour la section équestre de la police municipale au Parc de la Tête d'Or » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements sécurité prévention 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00018.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00018, AP n° 2021-1, opération n° 06016102 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, et autres, fonction 11, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 90 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET